

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE LA MVILA

PREFECTURE D'EBOLOWA

SECRETARIAT PARTICULIER



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF TERRITORIAL
ADMINISTRATION

SOUTH REGION

MVILA DIVISION

DIVISIONAL OFFICE OF EBOLOWA

PRIVATE SECRETARY

• N° 002/AONO/PU/L.07/CDPM/2024 du 10 juillet 2024
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE EQUIPE DE POMPES A
MOTRICITE HUMAINE DANS LA LOCALITEALEN, COMMUNE D'EBOLOWA II,
DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD.
LOT UNIQUE

• N° 003/AONO/PU/L.07/CDPM/2024 du 10 juillet 2024
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN Réseau électrique MT/BT Triphasé au
Village Alen, dans l'arrondissement d'Ebolawa 2, Département de la Mvila, Région du Sud.

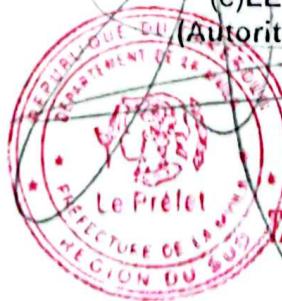
• N° 004/AONO/PU/L.07/CDPM/2024 du 10 juillet 2024
POUR LA MAÎTRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA
DELEGATION DEPARTEMENTALE DES FORETS ET DE LA FAUNE

COMMUNIQUE DE REPORT DE L'OUVERTURE DES PLIS

Le préfet du Département de la Mvila, Autorité Contractante, informe les soumissionnaires des marchés dont les Avis d'Appels d'Offres sont ci-dessus cités que suite à un acte de régulation de l'Agence de Régulation des Marchés Publics qui lui est parvenu ce jour 28 Août 2024, l'ouverture des plis qui étais prévue ce jour 28 Août 2024 est reportée à une date ultérieure. Un Additif précisant la nouvelle date d'ouverture des plis et les amendements éventuels des Dossiers d'Appel d'Offres sera signé et communiqué partout où besoin sera. /-

Ebolowa, le 28 Août 2024

(é) LE PRÉFET
(Autorité Contractante)



TAM LIKENG Richard Marcel
Administrateur Civil Principal

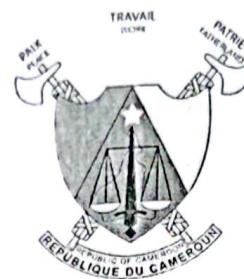
Ampliations:
-DD/MINMAP/MVILA
-ARMP/SUD ✓
-CDPM/MVILA
-DD MINEPAT/MVILA
-LES SOUMISSIONNAIRES
-ARCHIVES/CHRONO
-AFFICHAGE (pour info)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE LA MVILA

**COMMISSION DEPARTEMENTALE DE
PASSATION DES MARCHES PUBLICS**



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

SOUTH REGION

MVILA DIVISION

DIVISIONAL TENDERS BOARD

ADDITIFS N°003 POUR DOSSIERS D'APPELS D'OFFRES

N° 002/AONO/PU/L07/CDPM/2024 du 10 juillet 2024
**POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE EQUIPE DE POMPES A
MOTRICITE HUMAINE DANS LA LOCALITE ALEN, COMMUNE D'EBOLAWA II,
DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD.**
LOT UNIQUE

N° 003/AONO/PU/L07/CDPM/2024 du 10 juillet 2024
**POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESEAU ELECTRIQUE MT/BT
TRIPHASE AU VILLAGE ALEN, DANS L'ARRONDISSEMENT D'EBOLAWA 2,
DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD.**

N° 004/AONO/PU/L07/CDPM/2024 du 10 juillet 2024
**POUR LA MAÎTRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA
DELEGATION DEPARTEMENTALE DES FORETS ET DE LA FAUNE**

FINANCEMENT : BIP 2024

1/ Avis d'Appel d'Offres (Pièce numéro 1) DAO 002, 003, 004

1.2. Ouverture des plis

Au lieu de : l'ouverture des plis aura lieu le 07 Août 2024

Lire plutôt: l'ouverture des plis aura lieu le 04 OCT 2024 dans la salle de conférence de la Préfecture de la Mvila

2/Règlement Général d'Appel d'Offres (Pièce numéro 2) DAO 002, 003, 004

Au lieu de : Non-retranscription des dispositions des articles 17.6 du RGAO

Lire plutôt: 17.6. La caution de soumission peut être saisie :

a. Si le soumissionnaire retire son offre durant la période de validité ;

b. Si, le soumissionnaire retenu :

- i. Manque à son obligation de souscrire le marché en application de l'article 37 du RGAO, ou
- ii. Manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 39 du RGAO.
- iii. Refuse de recevoir notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des prestations.

Pièce n° 3: Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO)

13.1 Documents constituant l'offre du soumissionnaire

Au lieu de (A6) DAO 002: La caution de soumission d'un montant de 170.000FCFA et d'une durée de validité de trois (03) mois, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances du Cameroun, sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement.

Lire plutôt (A6) DAO 002 : La caution de soumission d'un montant de 170.000FCFA et d'une durée de validité de trente (30) jours au-delà, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances du Cameroun, sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement.

21.2 Recevabilité et Ouverture des Plis DAO 002, 003,004:

Au lieu de : chaque soumissionnaire devra présenter son offre en sept exemplaires dont un original et six copies marquées comme telles. Celle-ci devra parvenir au Secrétariat de la Commission Départementale des Marchés Publics sise à la Préfecture d'Ebolowa à 13H au précises.

Lire plutôt : chaque soumissionnaire devra présenter son offre en sept exemplaires dont un original et six copies marquées comme telles. Celle-ci devra parvenir aux services du Maître d'Ouvrage Délégué sise à la Préfecture d'Ebolowa (Service des Affaires Générales/Service du A3 ou encore point focal Préfecture) à 13H au plus tard.

Ebolowa, le 23 SEPT 2024

Le PREFET
(Autorité Contractante).



JAM LIKENG Richard Marcel
Administrateur Civil Principal

Copies:

- Armp/sud
- Minmap/Mvila
- Président CDPM/Mvila